

Séance du Mardi 22 février 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	31

L'an deux mille onze et le mardi vingt deux février à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du Conseil à Nogaro sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Date de la convocation
09 février 2011

Etaients présents : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, DUPRAT Marie-Rose et BRUNO Jean-Pierre, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves, LOUBEDAT : SEMPE Bernard et DARZAC Jean-Luc (suppléant de OREJA Daniel), LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe, MORMES : CARRERE Hervé et SPOERRY Gérard, NOGARO : PUJOL Jean-Pierre, MARTINOT Maryse, et GARET Gilles, PERCHEDE : DELOSTE Lionel, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain et ARTIGOLE Eric (suppléant de SAINT-GUILHEM Jean-Claude), SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BORDES Daniel (suppléant de BUSQUET Philippe), SORBETS : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia et TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

--

Absents excusés : LANNE-SOUBIRAN : MANAS Francis, LOUBEDAT : OREJA Daniel (remplacé par DARZAC Jean-Luc), MAGNAN : LAFFITTE-DUCLERC Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, NOGARO : Christian PEYRET, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC : SAINT-GUILHEM Jean-Claude (remplacé par Eric ARTIGOLE), SALLES d'ARMAGNAC : BUSQUET Philippe (remplacé par BORDES Daniel).

et publication

23 février 2011

Absents : LAUJUZAN : SENAC Claude et FARBOS Jean-Jacques, LUPPE-VIOLLES : VINCENT Caroline, SION : MITTERRAND Elisabeth et DALES Annie, URGOSSE : COLLAVINO Gérard.

Secrétaire de séance : Anne-Marie SAINT-PE.

OBJET DE LA DELIBERATION : Actualisation de la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme de Nogaro en Armagnac.

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2010, le Conseil Communautaire a approuvé les conclusions et le contenu du schéma local de développement touristique porté par l'Office de Tourisme et l'engagement des propositions pour l'année 2011 avec validation ultérieure des plans de financement correspondants par le Conseil Communautaire.

Il indique que depuis la signature de la convention d'objectifs liant la communauté de communes à l'Office de Tourisme et son actualisation en janvier 2008 suite à la mise en œuvre d'une démarche qualité, des évolutions sont intervenues (recrutement d'un directeur, changement de présidence,...).

Enfin, il expose un projet de convention actualisé dans la perspective de réalisation des actions du schéma de développement touristique local.

Maryse MARTINOT ne participe pas au vote.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, le projet de convention d'objectifs exposé et annexé à la présente délibération

AUTORISE, Monsieur le Président à signer la nouvelle convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme.



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,
Pierre GUICHANNE
Pierre GUICHANNE.